

## ÉLÉMENTS DU ZONAGE

 Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol (R151-34 2°)

**Prescriptions ponctuelle :**

- ⊙ Changement de destination du bâti agricole (L151-11 2°)
- ★ Eléments du patrimoine paysagers ou architecturale à protéger (L151-19)

■ Un : Zone urbaine des centres-bourgs  
 ■ Uh : Zone urbaine à dominante habitat  
 ■ Ueco : Zone dédiée aux activités économiques et artisanales  
 ■ UL : Zone urbaine touristique et/ou de loisirs et/ou d'équipements  
 ■ 1AU : Zone à urbaniser à court terme  
 ■ 2AU : Zone à urbaniser à moyen terme  
 ■ 1AUeco : Zone à urbaniser à court terme dédiée aux activités économiques et artisanales  
 ■ 2AUeco : Zone à urbaniser à moyen terme dédiée aux activités économiques et artisanales  
 ■ A : Zone agricole  
 ■ Ap : Zone agricole préservée  
 ■ N : Zone naturelle et forestière  
 ■ Np : Zone naturelle préservée  
 ■ NLB : Zone naturelle du lac du Bouchet  
 ■ NL : Zone naturelle touristique et/ou de loisirs

100 0 100 200  
 planedeco

